



RÉFORME DES RETRAITES : CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

7 NOVEMBRE 2019

Motion d'actualité du Conseil fédéral du Sgen-CFDT adoptée à l'unanimité le 7 novembre 2019

A plusieurs reprises, le haut commissaire à la réforme des retraites, le président de la République et des ministres ont affirmé que le passage à un système universel de retraites par points nécessitait de construire des compensations pour une partie des agents publics. Il s'agit de celles et ceux, nombreuses et nombreux à l'Education nationale, dans l'enseignement supérieur et la recherche, à la jeunesse et aux sports et dans l'enseignement agricole public, qui ont peu de primes à intégrer au calcul de leur pension.

Pour le Sgen-CFDT, il est désormais indispensable que l'exécutif explicite rapidement comment cette compensation va se construire, se mettre en œuvre et sur quels objectifs.

Pour le Sgen-CFDT, il faut :

- une revalorisation indiciaire et indemnitaire qui permette de rapprocher les carrières, rémunérations et pensions de catégories de personnels équivalentes dans d'autres champs ministériels ;
- une revalorisation indiciaire et indemnitaire qui priorise les débuts et milieux de carrières, ainsi que les catégories B et C ;
- des mesures réduisant les inégalités de rémunération entre femmes et hommes, la distribution actuelle des indemnités étant défavorable aux femmes ;
- une amélioration des règles de reclassement.

Ces mesures devront concerner titulaires et contractuel·les.

La baisse du salaire net liée à l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation doit être intégralement compensée pour tous les corps.

Le Sgen-CFDT revendique des droits nouveaux :

- aménagement des fins de carrière, par exemple via la cessation progressive d'activité ;
- possibilité pour les professeur·es des écoles de partir à la retraite à leur date anniversaire.

Le Sgen-CFDT demande que les concertations sectorielles portent aussi sur les enjeux de pénibilité.

Le Sgen-CFDT refuse :

- une revalorisation en trompe l'œil via le développement des heures supplémentaires ;
- l'augmentation du temps de travail.

La réforme des retraites ne serait acceptable que si elle est juste. Elle serait soutenable pour les agents que nous représentons si les compensations sont à la hauteur des enjeux, ne dégradent pas les conditions de travail et d'exercice.

Elle serait une réforme de progrès si l'exécutif en fait un levier de revalorisation des carrières, de réduction des inégalités femmes hommes en matière de rémunération, de création de droits nouveaux.

C'est sur ces bases que le Sgen-CFDT prendra ses responsabilités dans les discussions sectorielles.